# Quiconque jure en disant : " Si je mens, je n’ai plus rien à voir avec l’Islam ! " sera tel qu’il s’est décrit s’il ment. Et s’il dit la vérité, il ne reviendra pas à l’Islam sans en subir de conséquences.

Buraydah (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque jure en disant : " Si je mens, je n’ai plus rien à voir avec l’Islam ! " sera tel qu’il s’est décrit s’il ment. Et s’il dit la vérité, il ne reviendra pas à l’Islam sans en subir de conséquences. »

[Authentique] [Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Quiconque jure en disant [que si telle chose se produit - ou non] il n’aura alors plus rien à voir avec l’Islam ou qu'il sera juif, chrétien, mécréant ou athée, sa situation ne sort pas de l'un des deux cas suivants. Premier cas : Il ment dans son serment. C'est à dire qu'il jure qu’il n’a plus rien à voir avec l’Islam si telle chose advient ou pas alors qu'il ment par rapport à ce qu’il déclare. Comme s'il jure, par exemple, que Zayd arrivera aujourd’hui de voyage et que, si ce n'est pas le cas, il sera innocent de l’Islam, juif, chrétien ou encore polythéiste alors qu'au fond de lui-même, il sait très bien que Zayd n'arrivera pas. Dans ce cas, il deviendra ce qu’il a mentionné dans ses propos, c’est-à-dire : innocent de l’Islam, juif ou chrétien. Deuxième cas : Il est véridique dans son serment. Comme s'il jure, par exemple, qu'il est innocent de l’Islam, qu'il deviendra juif ou chrétien si Zayd n’est pas réellement arrivé de voyage aujourd’hui, ou s’il n'a pas fait telle chose alors qu'il sait pertinemment que Zayd est arrivé ou que la chose a été faite. Dans ce cas, il ne reviendra pas à l’Islam sain et sauf et sans dommage comme l’a affirmé le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut). Effectivement, la plénitude de son Islam sera diminuée par la nocivité des propos odieux qu'il aura prononcés.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/8965